

**Direction de
l'instruction publique
du canton de Berne**

**Erziehungsdirektion
des Kantons Bern**

Office de l'enseignement
secondaire du 2^e degré et de
la formation professionnelle

Mittelschul- und
Berufsbildungsamt

Kasernenstrasse 27

Case postale

3000 Berne 22

Téléphone +41 31 633 87 00

Télécopie +41 31 633 87 29

www.erz.be.ch

osp@erz.be.ch

tni

+41 31 633 87 11

theo.ninck@erz.be.ch

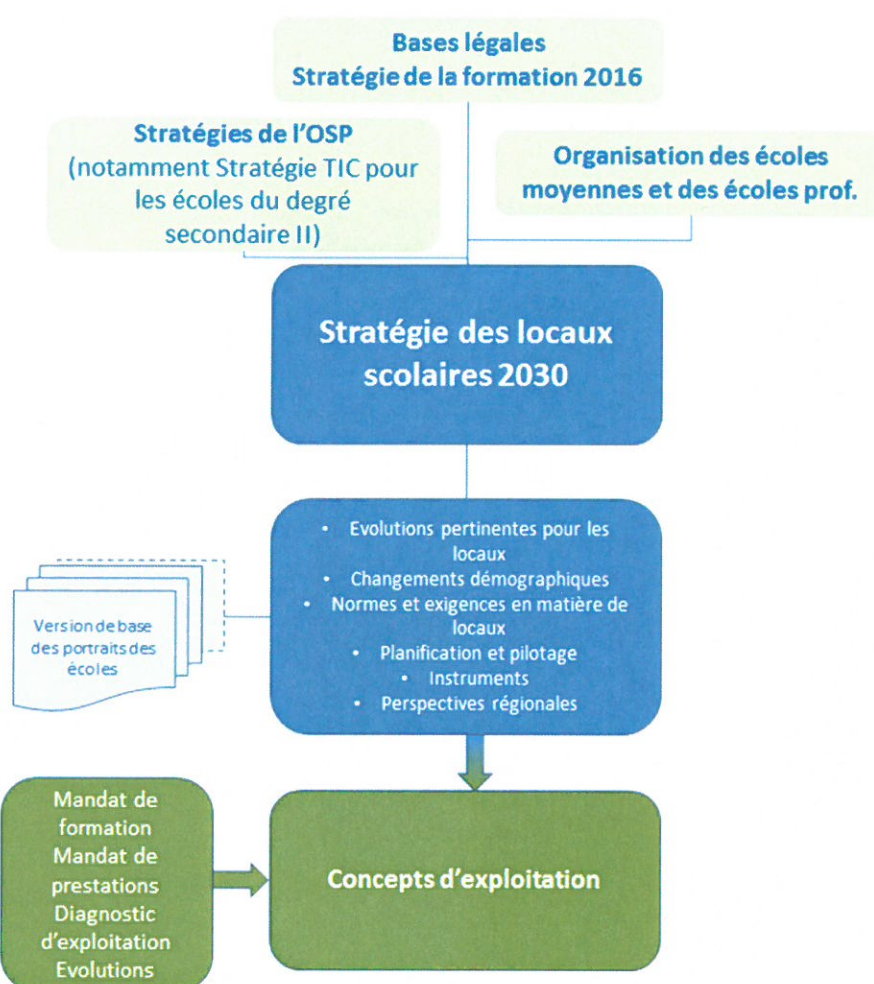
Stratégie des locaux scolaires 2030

**Pour les écoles du degré secondaire II et du
degré tertiaire B cantonales ou subvention-
nées par le canton**

Date de modification	26 janvier 2017
Version	772104v1A
Statut du document	réceptionné
Classification	non classifié
Auteur	OSP/OIC avec soutien externe
Nom de fichier	Stratégie des locaux scolaires 2030

I L'ESSENTIEL EN BREF

1 Positionnement de la Stratégie des locaux scolaires 2030



2 Objectifs de la Stratégie des locaux scolaires 2030

La Stratégie des locaux scolaires 2030 a pour but de montrer aux écoles professionnelles, aux écoles moyennes et aux écoles supérieures (ayant conclu un contrat de délégation) du canton quels éléments et changements ont une incidence sur les locaux et quelles conséquences sont déterminantes pour le développement de l'espace scolaire dans les différentes régions du canton et sur les différents sites. Elle doit en outre étayer le dialogue politique et le processus de prise de décision lorsqu'il s'agit de statuer sur des projets d'investissement.

Etant donné que la situation en matière de locaux scolaires n'est pas figée, notamment en raison de l'évolution démographique, la Stratégie des locaux scolaires doit être mise à jour périodiquement.

3 Perspectives de développement pertinentes pour les locaux

Les perspectives de développement pertinentes pour les locaux peuvent être résumées de la sorte :

- Les écoles du futur n'auront pas des besoins en locaux moindres que celles d'aujourd'hui. La diversification des méthodes d'enseignement et d'apprentissage, les nouvelles formes de collaboration entre les types d'école ainsi que les nouvelles possibilités de travail offertes aux membres du corps enseignant et aux élèves au sein des écoles entraîneront un accroissement des besoins en surfaces utiles et des exigences posées aux infrastructures.
- L'évolution technologique va se poursuivre et les infrastructures devront être constamment adaptées (davantage de prises électriques, connexion Internet rapide, etc.).
- La modularité des infrastructures sera également au centre des préoccupations (en particulier au niveau de la taille des salles et de leur polyvalence et de l'emploi de surfaces de niche comme lieux de travail) afin de satisfaire des besoins divers, en évolution permanente.

4 Changements démographiques

Les chiffres disponibles ne permettent pas de faire des estimations fiables jusqu'à la fin de l'horizon de planification, à savoir 2030. Il sera donc nécessaire de réviser périodiquement l'évolution démographique. En résumé, on peut faire les constats suivants :

- Les besoins généraux en locaux pour le degré secondaire II devraient rester sensiblement les mêmes jusqu'en 2023 sur la base de l'évolution démographique. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que les besoins généraux en locaux scolaires augmentent ou diminuent de manière significative d'ici là (exception faite des lacunes existantes ou connues). Des transferts entre les régions pourront éventuellement avoir lieu.
- Les effectifs d'élèves des écoles moyennes ne devraient pas changer de manière considérable à l'échelle cantonale sur la période considérée.
- Le nombre total d'élèves dans les écoles professionnelles reste dans une fourchette qui ne devrait pas avoir d'incidence directe sur les besoins en locaux. En fonction de l'évolution des chiffres dans le domaine de la migration (en particulier s'agissant de la scolarisation des requérants mineurs non accompagnés), des locaux supplémentaires seront nécessaires à court terme afin de créer des solutions transitoires pour les migrants et les migrantes.
- Dans le domaine de la formation professionnelle initiale, il faut s'attendre à des évolutions très différentes selon les professions (la tendance suisse laisse présager une augmentation du nombre d'apprentis et d'apprenties dans le secteur du

social et de la santé de même qu'en informatique et une diminution de ce nombre dans l'agriculture ou l'industrie).

5 Normes et exigences en termes de locaux

Les salles de cours destinées à des classes entières doivent offrir un espace suffisant pour accueillir 26 élèves.

Pour les écoles supérieures et les écoles professionnelles proposant un enseignement modulaire, il faut en outre que certaines salles puissent accueillir 40 élèves.

La superficie des locaux est calculée d'après les valeurs de référence suivantes :

m ²	Type de salle
8,5	Local annexe (p. ex. pour entreposer du matériel) / salle de séance pour 4 personnes
17	Petite salle de travail de groupe / salle de séance pour 8 personnes / petite salle de préparation
34	Salle de travail de groupe de taille moyenne / salle de séance pour 16 personnes / salle de préparation de taille moyenne
51	Grande salle de travail de groupe / salle de préparation moyenne à grande
68	Salle de cours sans affectation particulière / salle de pratique / grande salle de préparation
68-102	Salle spécifique (selon le domaine disciplinaire)

Les enseignants et enseignantes et les élèves doivent disposer de suffisamment d'espaces de travail. A l'heure actuelle, la plupart des établissements scolaires ne remplissent pas cette exigence.

6 Evaluation des locaux et perspectives

Les changements démographiques ne devraient guère entraîner de variations importantes en termes de besoins en locaux, à condition toutefois que des mesures organisationnelles soient prises afin de faire face aux différentes évolutions démographiques dans les régions et aux changements dans la structure des formations proposées par les écoles professionnelles. Il convient aussi de prendre en compte l'état des diverses installations scolaires et la situation actuelle en matière de locaux, qui est insuffisante à certains endroits (p. ex. salles trop petites, équipement manquant).

La comparaison entre les normes visant à couvrir les besoins futurs d'une part et la situation actuelle d'autre part montre qu'il existe de manière générale les lacunes suivantes :

- la plupart des écoles manquent d'espaces de travail individuels pour le corps enseignant et les élèves ;
- les écoles ne disposent pas encore toutes des infrastructures techniques (prises électriques, WLAN, etc.) leur permettant de satisfaire aux besoins futurs ;
- dans certaines écoles, la taille des salles ne correspond pas aux normes définies. Il n'est possible de remédier à ce problème qu'à long terme ;

- les infrastructures dans certaines écoles ont grand besoin d'être rénovées. Ces rénovations devront être entreprises en parallèle aux mesures visant à couvrir les besoins en matière de locaux.

Les offres du degré secondaire II sont dans une large mesure structurées de manière régionale et celles de la formation professionnelle supérieure de manière cantonale. Il est donc judicieux, d'un point de vue stratégique, d'évaluer la situation des locaux scolaires au niveau régional et de développer des perspectives d'organisation et d'infrastructure en prenant plusieurs établissements en compte.

Il existe notamment des lacunes en ce qui concerne les installations sportives. De fait, l'enseignement obligatoire du sport ne peut pas toujours avoir lieu dans les salles de sport dans la mesure prescrite par les plans d'études, et l'élaboration des grilles horaires est souvent très compliquée.

7 Responsabilité et financement

Les compétences en matière de planification et de pilotage de l'espace scolaire (réalisation de projets de construction, gestion des locations) varient en fonction de l'organe qui assume la responsabilité de l'école ou de l'offre de formation et qui la finance.

Si l'école dépend du canton, ce dernier fait office de maître d'ouvrage, de locataire ou de bailleur, d'exploitant et de financier.

Si l'école dépend d'une autre institution (en général privée), cette dernière est compétente en matière de planification, de pilotage et d'exploitation des locaux. C'est elle qui fait office de maître d'ouvrage, de locataire ou de bailleur et d'exploitant. Elle doit garantir la mise à disposition et le financement des infrastructures. Le canton (OSP) finance pour sa part les frais restants (pour la formation professionnelle initiale et la préparation professionnelle) ou participe aux frais d'exploitation au moyen de forfaits (pour la formation professionnelle supérieure et la formation continue).

8 Conclusions et mesures

Considérés sur l'ensemble du canton, les effectifs d'élèves resteront relativement stables pendant la période de planification. Au vu des évolutions de la politique de la formation et des contenus de formation, aucun changement significatif n'est attendu s'agissant des écoles moyennes. Néanmoins, aujourd'hui déjà, certains établissements ne respectent pas en tous points les exigences en matière de locaux. En outre, des besoins ont été constatés en ce qui concerne les infrastructures techniques et les places de travail pour le corps enseignant et les élèves.

Dans le domaine de la formation professionnelle initiale, il faut s'attendre à ce que les effectifs d'élèves évoluent différemment en fonction des professions. Ils devraient augmenter dans les secteurs du social, de l'informatique et de la santé et diminuer dans les secteurs de l'architecture et de la construction, de l'agriculture et de la sylviculture ainsi que l'industrie manufacturière. Bien que le nombre total d'élèves restera stable, la fréquentation des différentes filières de formation va ainsi changer. Il est donc impératif qu'à l'avenir les locaux puissent être utilisés de manière flexible et que l'équipement des salles spéciales soit adaptable.

En fonction de l'évolution du nombre de migrants et de migrantes, des locaux supplémentaires seront peut-être nécessaires à court terme afin de mettre sur pied des solutions transitoires additionnelles pour ces personnes.

Dans presque toutes les régions, les infrastructures sportives disponibles ne suffisent pas à dispenser l'enseignement obligatoire du sport dans les salles de sport conformément aux prescriptions de la Confédération.

Les évolutions didactiques accroîtront les exigences posées aux infrastructures techniques. Des réseaux informatiques couvrant l'intégralité des bâtiments des complexes scolaires devront être installés. Les méthodes d'enseignement sont encore appelées à se diversifier. Outre l'enseignement centré sur la personne qui le dispense, des formes d'enseignement ouvertes vont s'imposer (apprentissage individuel, apprentissage autonome, formation en ligne, formes de coopération telles que travaux de groupe ou travaux de projet, etc.). Cette évolution est déjà en marche. C'est pourquoi il est aussi crucial de mettre à disposition suffisamment de postes de travail individuels pour les élèves. Les normes définies en termes de locaux tiennent compte de ces exigences.

En ce qui concerne les écoles supérieures, il faut s'attendre à ce que le nombre d'élèves augmente. De plus, il est à prévoir que l'enseignement, qui est jusqu'à présent dispensé le soir et le week-end, aura à l'avenir plus souvent lieu la journée en semaine.

Les mesures ci-après découlent des résultats du projet.

8.1 Mise à jour des données démographiques

Les bases statistiques (démographiques) sont rapidement dépassées. Afin que la Stratégie des locaux scolaires reste d'actualité, il faut mettre les données à jour tous les deux ans au minimum. L'OSP assume la responsabilité de cette mesure.

8.2 Elaboration de concepts d'exploitation spatiale

Un concept d'exploitation spatiale doit être élaboré d'office dans le cadre de la planification de projets de construction d'envergure et de rénovation intégrale. Ce concept doit présenter les conditions d'exploitation et les exigences en termes de locaux en se fondant sur les normes définies dans la présente stratégie. Les concepts d'exploitation spatiale ne doivent pas se concentrer sur la situation d'une seule école, mais sur celle de toute la région concernée, ce qui permet de prendre en compte des aspects touchant plusieurs établissements. A cet égard, des conférences régionales sont, si nécessaire, organisées avec les partenaires impliqués (p. ex. directions d'école, représentant de l'OSP/OIC, etc.).

8.3 Harmonisation et coordination

Les mesures à prendre pour parer aux besoins en matière de locaux doivent être harmonisées et coordonnées avec la planification des investissements effectuée par l'OIC. Des séances de la commission de stratégie des locaux ont lieu tous les six mois à cet effet. Elles permettent d'assurer la coordination entre l'OIC et l'INS/OSP.

Les différentes conférences des directions d'école et les entretiens de reporting-controlling menés annuellement entre l'OSP et les directions d'école constituent d'autres instruments de coordination importants.

8.4 Examen de la Stratégie des locaux scolaires 2030

La Stratégie des locaux scolaires 2030 doit être examinée et, le cas échéant, adaptée tous les quatre à cinq ans en collaboration avec l'OIC. A cet égard, il convient de prendre en compte les expériences réalisées dans le cadre de son application.

3 Principes relatifs à l'organisation spatiale des écoles moyennes

La répartition des gymnases sur le territoire cantonal correspond au plan directeur élaboré au début des années 1960 et est toujours adaptée à la situation actuelle. Les écoles de culture générale, qui ont vu le jour dans les années 1980, sont elles aussi bien réparties dans le canton.

L'organisation des écoles moyennes se fonde sur les principes suivants :

- la répartition régionale des filières gymnasiales et d'école de culture générale reste inchangée ;
- les écoles moyennes proposent si possible toutes les disciplines prévues dans l'ordonnance sur les écoles moyennes ;
- les écoles forment des unités sur les plans pédagogique et opérationnel ;
- les écoles de culture générale sont des départements des gymnases.

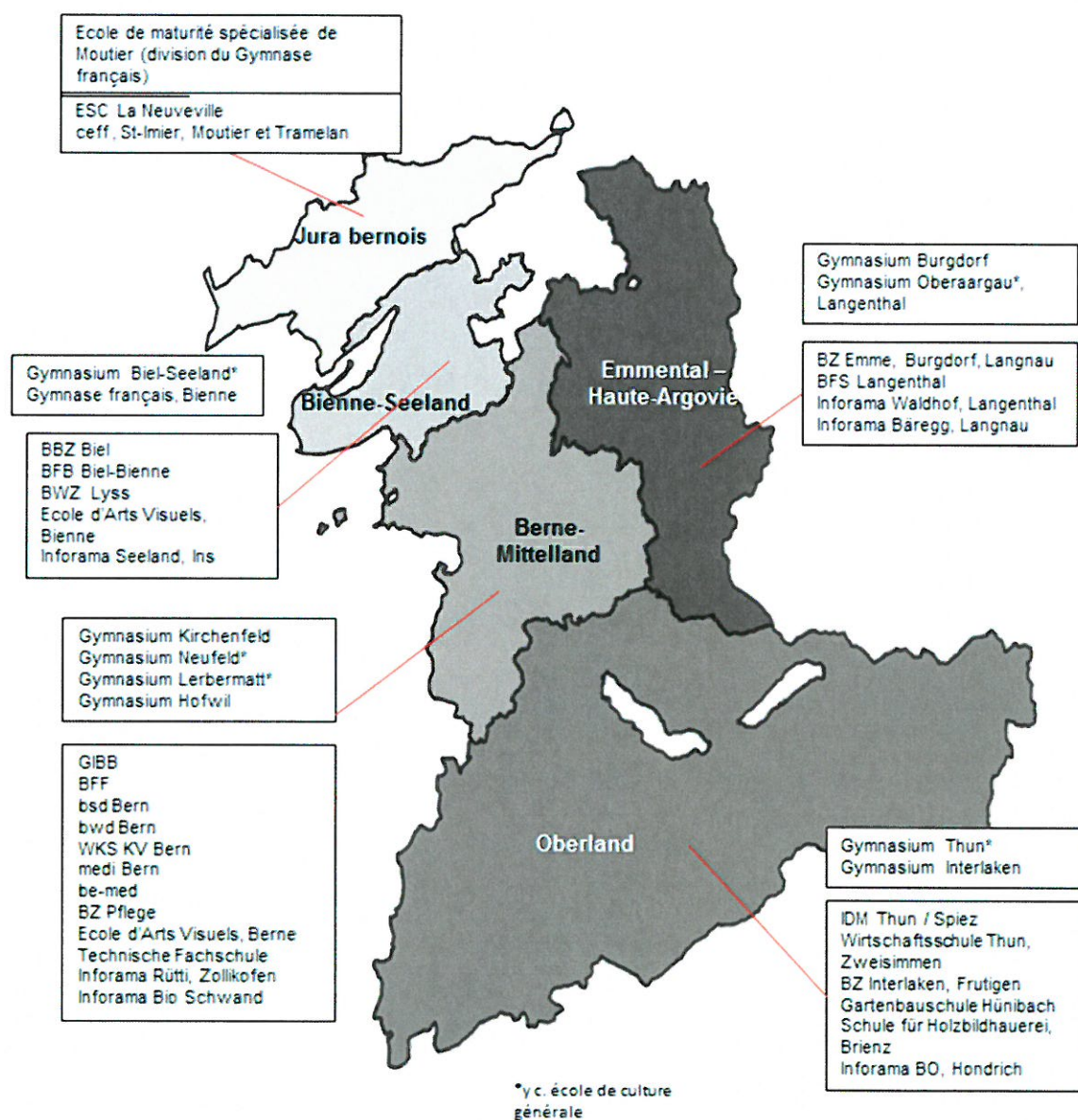
A Bienne et à l'école de culture générale décentralisée à Moutier, il faut en outre tenir compte des besoins de la partie francophone du canton et des filières de formation bilingues.

4 Structure régionale

Les **offres du degré secondaire II** sont dans une large mesure **structurées de manière régionale**, tandis que celles de la formation professionnelle supérieure le sont de manière cantonale. L'analyse des portraits des établissements a en outre révélé que des interdépendances et des synergies étaient envisageables entre les différents établissements et types d'école d'une région.

Il est donc judicieux, d'un point de vue stratégique, d'évaluer la situation des écoles au niveau régional et de développer des perspectives d'organisation et d'infrastructure qui tiennent compte de plusieurs établissements.

Les infrastructures et les perspectives sont évaluées dans les régions suivantes :



5 Situation dans les régions

L'évaluation de la situation en matière de locaux dans les régions se fonde sur les portraits élaborés par les écoles et validés par l'OSP et l'OIC lors de la première phase du projet ainsi que sur l'interprétation de l'évolution démographique et des normes définies. Les constats ont été formulés en tenant compte de l'avis des conférences de di-

rections d'école ; l'OSP les a ensuite ajustés et a contrôlé leur plausibilité. Ils sont provisoires car la **qualité des portraits** et les informations recueillies sur les différents sites scolaires **varient**. Ces éléments doivent être **approfondis et validés** dans le cadre de l'élaboration des concepts d'exploitation spatiale.

5.1 Oberland

5.1.1 Evaluation de la situation actuelle en matière de locaux

Ecoles professionnelles

Le centre de formation professionnelle IDM Thun a plusieurs sites et atteint de manière générale les limites de ses capacités d'accueil, notamment en raison de la forte demande en solutions transitoires axées sur l'intégration des jeunes arrivés tardivement en Suisse.

Le portrait de la Wirtschaftsschule Thun laisse supposer que cette dernière dépasse nettement les normes en matière d'occupation des locaux. Dans de telles circonstances, il est très difficile de procéder à une planification horaire raisonnable. De plus, la répartition de l'école sur deux sites à Thoun et un site à Saanen complique considérablement l'exploitation.

Le bzi à Interlaken compte de nombreux élèves et manque de place. D'après les informations fournies par l'école, il manque plusieurs salles de classe.

Ecoles moyennes

La mise en œuvre de la solution Quarta à compter de l'année scolaire 2017-2018 (l'enseignement gymnasial ne sera dispensé qu'au gymnase et plus en partie dans les écoles secondaires) entraîne une augmentation du nombre de classes en première année de la formation gymnasiale. Dans l'Oberland, il faudra créer des salles de classe supplémentaires.

On peut partir du principe que le concept d'exploitation spatiale du gymnase de Thoun sera appliqué dans une large mesure, de sorte que les valeurs de référence seront atteintes après la construction d'un nouveau bâtiment.

Au gymnase d'Interlaken, l'occupation des salles de cours sans affectation particulière tend à être inférieure à la moyenne. Cela tient au fait que le nombre de classes gérées actuellement est inférieur au nombre prévu initialement, lequel correspond à une organisation optimale.

5.1.2 Evolution régionale

Dans l'Oberland, c'est principalement à Thoun (+ 6,4 % = + 59 élèves) et dans l'arrondissement administratif du Haut-Simmental et de Gessenay (+ 39,8 % = + 45 élèves) que les effectifs d'élèves augmenteront entre 2017 et 2023. Cette évolution doit être suivie de près. Les éventuelles suroccupations devront être contrées par des mesures organisationnelles planifiées en étroite collaboration entre l'OSP et les directions d'école.

5.1.3 Perspectives

Il est nécessaire d'agir dans les domaines suivants :

- La mise en œuvre du concept d'exploitation spatiale du gymnase de Thouné permet dans une large mesure de couvrir les besoins de l'école.
- Il existe des possibilités d'améliorer l'occupation des locaux du bzi et du gymnase d'Interlaken en planifiant conjointement l'utilisation du campus commun. D'autres mesures organisationnelles devraient éventuellement être examinées avec l'OSP.

5.2 Emmental – Haute-Argovie

5.2.1 Evaluation de la situation actuelle en matière de locaux

Ecoles professionnelles

Le centre de formation BZ Emme et l'école professionnelle de Langenthal (bfsI) atteignent tous deux les limites de leurs capacités d'accueil et ne disposent d'aucune réserve de place.

En ce qui concerne la bfsI, la situation sur le site de Waldhof n'est de manière générale pas optimale. Les salles de cours (qui sont en partie des salles de repos réaffectées) sont trop petites. Les bâtiments ont quant à eux urgemment besoin d'être rénovés, notamment car la sécurité des usagers ne peut plus être garantie. Il est urgent de clarifier l'avenir du site de Waldhof et de procéder à une planification globale des locaux de l'école en tenant compte du problème rencontré dans le domaine des salles de sport.

Pour ce qui est du BZ Emme, le campus à la Zähringerstrasse et le site d'Oeschberg ont aussi grand besoin d'être rénovés.

Ecoles moyennes

La mise en œuvre de la solution Quarta à compter de l'année scolaire 2017-2018 entraîne une augmentation du nombre de classes en première année de la formation gymnasiale. Toutefois, comme trois leçons ayant une incidence sur les locaux seront supprimées en 2^e, 3^e et 4^e année, la solution Quarta pourra être mise sur pied sans conséquence pour les locaux.

Les salles de cours sans affectation particulière du gymnase de Langenthal tendent à être sous-occupées. Les effectifs d'élèves devraient toutefois augmenter dans un avenir proche car les jeunes des communes situées au pied sud du Jura ne pourront bientôt plus fréquenter le gymnase dans le canton de Soleure. Ils devront donc se rabattre sur le gymnase de Langenthal. L'introduction de la solution Quarta donnera aussi lieu à quelques leçons supplémentaires. La mise en place d'un deuxième train de classes à l'école de culture générale entraînera également une augmentation des effectifs d'élèves.

Les locaux du gymnase de Berthoud tendent aussi à être sous-occupés. Il faut toutefois tenir compte du fait que les salles de cours sont en partie très petites, ce qui ne permet pas de dispenser l'enseignement à une classe entière. Les locaux ne peuvent donc pas être utilisés de manière optimale. L'introduction de la solution Quarta donnera lieu à quelques leçons supplémentaires.

La situation en matière de locaux à Berthoud (répartition entre 6 bâtiments pour les cours et plusieurs salles de sport) complique la gestion. Les trajets sont longs, la planification horaire épineuse et la collaboration entre les enseignants et enseignantes plus compliquée. La décision prise par le Grand Conseil en juin 2016 de concentrer les sites de la Haute école spécialisée bernoise à Berne est déterminante pour le développement du gymnase de Berthoud. Il est urgent de satisfaire à long terme aux besoins en locaux de l'école ainsi que de regrouper ceux-ci. Le départ de la Haute école spécialisée offre de nouvelles possibilités dans ce domaine.

5.2.2 Evolution régionale

L'évolution démographique laisse penser que les effectifs d'élèves vont diminuer à moyen terme (env. 100 élèves par an pour toute la région, soit env. 4 classes). Cela devrait permettre d'atténuer la pression exercée sur les locaux, mais pas de réduire les besoins de manière significative.

5.2.3 Perspectives

- La situation en matière de locaux ne devrait pas changer considérablement à moyen terme.
- Il est nécessaire d'agir dans les domaines suivants :
 - rénovation de l'école d'horticulture d'Oeschberg ;
 - couverture à long terme des besoins du gymnase de Berthoud combinée à une concentration des sites suite au départ de la Haute école spécialisée bernoise ;
 - résolution des problèmes rencontrés par la bfsi en matière de locaux dans une optique globale, c'est-à-dire en tenant compte des besoins du gymnase, de l'avenir du site de Waldhof et des problèmes liés aux salles de sport.

5.3 Berne-Mittelland

La région de Berne-Mittelland compte beaucoup d'écoles moyennes, d'écoles professionnelles et d'écoles supérieures chapeautées par différents organes et présentes sur de nombreux sites. Cette situation complique la définition d'une stratégie régionale cohérente en matière de locaux scolaires car les compétences sont partagées par plusieurs instances.

5.3.1 Evaluation de la situation actuelle en matière de locaux

Ecoles professionnelles / écoles supérieures

L'occupation des locaux de la gibb, de la bsd et de la bwd correspond dans une large mesure aux normes définies, alors que la BFF ne dispose pas de réserve de place suffisante en raison notamment de la forte demande en solutions transitoires axées sur l'intégration des jeunes arrivés tardivement en Suisse. Au vu de la complexité des structures scolaires, il est toutefois difficile de relever précisément les besoins en matière de salles spéciales.

La multiplicité des sites (avant tout à la gibb et à la BFF) complique l'organisation scolaire.

Toutes les écoles manquent de salles de sport. L'enseignement obligatoire du sport ne peut donc être dispensé qu'en partie.

Les données disponibles ne permettent pas encore d'évaluer la situation des écoles supérieures. Etant donné que les infrastructures sont en général du ressort d'instances privées, ces écoles ne peuvent être incluses à une stratégie cantonale des locaux scolaires que de manière limitée.

Le développement de la Technische Fachschule Bern est encore incertain puisque cette école va être transférée à Berthoud suite à la décision prise par le Grand Conseil en juin 2016 dans le cadre de la concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise. Cette décision aura une influence considérable sur la situation en matière de locaux des écoles professionnelles de Berne et de Berthoud.

La situation de l'Ecole d'Arts Visuels est insatisfaisante. Il convient de l'examiner et de l'améliorer tant pour le site de Berne que pour celui de Berthoud. L'élaboration d'un concept d'exploitation spatiale est en cours.

Ecoles moyennes

La mise en œuvre de la solution Quarta à compter de l'année scolaire 2017-2018 entraîne une augmentation du nombre de classes en première année de la formation gymnasiale. Toutefois, comme trois leçons ayant une incidence sur les locaux seront supprimées en 2^e, 3^e et 4^e année, la solution Quarta pourra être mise sur pied sans conséquence pour les locaux dans la région de Berne. Seul le gymnase de Hofwil a besoin de locaux supplémentaires au vu de sa situation déjà précaire. Plusieurs bâtiments provisoires sont prévus sur ce site, lesquels seront rapidement remplacés par des locaux définitifs.

L'occupation des locaux varie d'un établissement à l'autre. Les gymnases de Kirchenfeld et de Neufeld atteignent les limites de leur capacité d'accueil et dépassent légèrement les normes définies. Il en va de même pour le gymnase de Hofwil, qui connaît une situation encore plus critique. En revanche, le gymnase de Lerbermatt, qui accueille aussi des classes secondaires communales consacrées à l'enseignement gymnasial, est le seul de la région à être sous-occupé (exception faite du manque de salles de réunion et d'autres salles spéciales). Il a ainsi été décidé de mettre sur pied une filière d'école de culture générale en deux ans dans ce gymnase à compter de l'année scolaire 2017-2018 afin notamment d'améliorer l'utilisation des locaux. Cette mesure permettra de décharger le gymnase de Neufeld.

Il faut en outre souligner qu'il n'est pas possible d'agrandir le gymnase de Kirchenfeld, dont les locaux sont pourtant déjà bien occupés.

5.3.2 Evolution régionale

Les effectifs d'élèves resteront dans une large mesure stables entre 2017 et 2023. Il faudra suivre de près l'introduction de la solution Quarta dans les gymnases car leurs locaux sont déjà fortement sollicités. Des bâtiments provisoires supplémentaires doivent être construits sur le site du gymnase de Hofwil.

5.3.3 Perspectives

- Mis à part les lacunes actuelles, aucun besoin supplémentaire n'est à prévoir.

- Les écoles de la région dépendent les unes des autres dans une certaine mesure ; les changements prévus ou décidés (p. ex. en ce qui concerne la Technische Fachschule Bern) auront une influence sur d'autres établissements. C'est pourquoi il est nécessaire d'élaborer non seulement des concepts d'exploitation spatiale pour les différentes écoles, mais aussi une planification régionale globale.
- L'élaboration d'un concept d'exploitation spatiale est en cours pour l'Ecole d'Arts Visuels. Il convient de le terminer et de le placer dans le contexte régional global.

5.4 Bienne-Seeland

5.4.1 Evaluation de la situation actuelle en matière de locaux

Suite à l'offensive menée par le groupe de travail consacré à la promotion des places d'apprentissage à Bienne, il faut s'attendre à une augmentation du nombre de places d'apprentissage et donc du nombre d'élèves en école professionnelle (en particulier dans les professions de la santé, de la vente et du commerce). Cela pourrait accentuer le problème en matière de capacité d'accueil.

Au CFP Bienne (site de la rue du Wasen), force est de constater que les salles sans affectation particulière sont fortement suroccupées et ont besoin d'être rénovées. Le site ne peut guère être davantage étendu.

Le site consacré aux solutions transitoires, sis au chemin de la Ciblerie (Linde), a également besoin d'être rénové. Le droit de superficie échoit en 2030. La possibilité de le prolonger est soumise à la discussion.

Le site du Lycée technique, sis à la rue de la Gabelle 18, doit être démoli pour permettre la construction de la nouvelle bretelle autoroutière. Il convient donc de trouver un site de remplacement.

Le CFP Bienne pourrait en outre rencontrer des problèmes de locaux pour les formations continues qu'il propose la journée et en semaine.

Les locaux du BWZ Lyss ayant tendance à être trop petits, il est difficile d'atteindre un rapport optimal entre taille des classes et taille des salles. Le contrat conclu avec la commune de Lyss échoit en 2023-2024. Sa prolongation n'est pas encore garantie, ce qui menace considérablement la mise à disposition de locaux scolaires suffisants.

Ecoles moyennes

Une à deux classes supplémentaires devront être créées pour la première année de la formation gymnasiale à compter de l'année scolaire 2017-2018 en raison de la nouvelle réglementation de la filière bilingue, qui est liée à la mise en œuvre de la solution Quarta. Comme trois leçons ayant une incidence sur les locaux seront dans le même temps supprimées en 2^e, 3^e et 4^e année, la solution Quarta et la nouvelle filière bilingue pourront être mises sur pied sans conséquence pour les locaux.

En ce qui concerne les écoles moyennes de Bienne (Gymnasium Biel-Seeland et Gymnase français de Bienne), la rénovation exhaustive et la modification du site des Prés-de-la-Rive sont terminées. L'occupation des locaux correspond aux normes définies. Suite à la réorganisation des écoles moyennes de Bienne et à la concentration de la filière gymnasiale dans les bâtiments scolaires des Prés-de-la-Rive, le bâtiment principal du site de la rue des Alpes, qui est utilisé par les deux écoles, pourrait être

abandonné dans une large mesure si des locaux équivalents aux locaux du bâtiment provisoire situé sur le site des Prés-de-la-Rive étaient mis à disposition à proximité. Les salles de sport à la rue des Alpes et les locaux qui se trouvent en dessous resteraient nécessaires. Dans un premier temps, il convient de clarifier les besoins en locaux qui résulteraient sur le site des Prés-de-la-Rive et de déterminer les possibilités de développer l'espace bâti.

5.4.2 Evolution régionale

Les effectifs d'élèves évolueront de manière significative entre 2017 et 2023 dans les différents arrondissements de la région Bienne-Seeland (Bienne : + 8,7 % = + 55 élèves ; Seeland : - 12,7 % = - 102 élèves). Toutefois, si l'on considère la région dans son ensemble, cela ne devrait pas avoir d'incidence considérable.

5.4.3 Perspectives

- Les besoins actuels en locaux ne devraient pas changer fondamentalement à moyen terme.
- Les changements et rénovations réalisés dans le domaine des écoles moyennes devraient permettre de couvrir les besoins à moyen terme. Suite à la concentration des écoles moyennes sur le site des Prés-de-la-Rive et à l'abandon du site de la rue des Alpes, il conviendra toutefois de développer davantage l'espace bâti. Notons par ailleurs que l'un des bâtiments est un bâtiment provisoire pour lequel il faut trouver une alternative d'ici à 2023.
- Des locaux supplémentaires sont nécessaires au CFP et à la BFB, qui connaissent en partie une forte suroccupation par rapport aux normes définies. Ce problème sera accentué par la démolition du bâtiment sis à la rue de la Gabelle 18. Pour y remédier, il faut envisager d'utiliser les bâtiments que la Haute école spécialisée va quitter ou de construire un nouveau site.

5.5 Bienne-Jura bernois

5.5.1 Evaluation de la situation actuelle en matière de locaux

Au Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff), l'utilisation des salles sans affectation particulière correspond aux normes définies. Le ceff propose les spécialisations suivantes sur ses différents sites : St-Imier (ceff INDUSTRIE, ceff SANTE-SOCIAL), Tramelan (ceff COMMERCE) et Moutier (ceff ARTISANAT).

Ecoles moyennes

La mise en œuvre de la solution Quarta à la rentrée 2017 n'aura pas d'incidence sur le Gymnase français de Bienne puisque, dans la partie francophone du canton, les élèves continueront d'entrer au gymnase à partir de la 2^e année de la formation gymnasiale. Elle aura cependant une influence sur la filière gymnasiale bilingue car celle-ci est proposée au gymnase dès la 1^{re} année et les élèves du Jura bernois peuvent la suivre.

En ce qui concerne le Gymnase français de Bienne, nous renvoyons aux explications fournies dans la partie consacrée à la région Bienne-Seeland.

5.5.2 Evolution régionale

La statistique de la formation prévoit une augmentation des effectifs d'élèves d'environ 7 pour cent entre 2017 et 2023 pour le Jura Bernois. En chiffres absolus, cela correspond à environ 60 élèves. Les valeurs pour la partie francophone de l'arrondissement de Bienne devraient rester stables ou augmenter légèrement.

En juin 2017, une votation est organisée à Moutier concernant l'éventuelle affectation de la commune au canton du Jura. Les répercussions sur l'évolution régionale et sur les sites devront être prises en compte.

5.5.3 Perspectives

- Pour la période sous revue, les besoins en locaux relatifs aux formations francophones devraient s'accroître (en particulier pour les formations d'ASSC et d'ASE et la filière ES en soins infirmiers). De nouveaux locaux doivent être construits à St-Imier.
- Les bases statistiques pour la partie francophone doivent aussi être mises à jour régulièrement afin de déterminer les mesures à prendre.

5.6 Situation particulière de l'Inforama

L'Inforama est certes présent dans plusieurs régions, mais il est dirigé de manière centralisée. La gestion des locaux est donc particulièrement complexe dans la mesure où les compétences techniques sont partagées par deux Directions (SAP/ECO) et par deux offices (OSP/OAN).

Du point de vue de la Stratégie des locaux scolaires, il serait urgent de remettre en question les compétences techniques et, le cas échéant, de les régler à nouveau. L'OAN devrait au moins être impliqué dans les discussions menées dans le cadre des séances de la commission de stratégie des locaux lorsque les besoins de l'Inforama sont à l'ordre du jour.

Avec ses six sites, la situation de l'Inforama de Rütli Zollikofen est loin d'être idéale. Il est difficile d'utiliser les locaux de manière optimale au vu du lien étroit entre les offres de conseil et les offres de formation. De plus, la façon dont les offres de formation sont organisées (cours blocs et point fort de la formation au semestre d'hiver) complique encore le problème. Dans l'ensemble, l'Inforama dispose toutefois de réserve de place.

Il n'existe en revanche aucune réserve sur le site principal de Rütli. En hiver, les salles de cours et les salles spéciales doivent être utilisées comme salles de classe. Il manque en outre des salles pour les travaux de groupe. La collaboration avec les sections de l'OAN et de l'OFOP est positive, mais complique la mise à disposition d'un nombre suffisant de postes de travail pour les enseignants et enseignantes.

L'occupation des locaux à l'Inforama du Seeland est inégale en raison des cours blocs ; elle est inférieure à la moyenne. Toutefois, des offres de formation nationales y sont aussi proposées, ce qui nécessite des infrastructures d'internat.

L'occupation des locaux de l'Inforama de Bärau n'est pas toujours optimale. Il faut améliorer la collaboration dans la région de Langnau.

En ce qui concerne le site de Waldhof à Langenthal, les besoins de l'Inforama doivent aussi être pris en compte dans la planification générale du bzI.

5.7 **Ecoles professionnelles privées subventionnées**

En vertu des contrats de prestations conclus avec les écoles professionnelles privées subventionnées, ces dernières sont responsables de l'acquisition et de la gestion de leurs locaux. L'OSP paie un loyer pour les locaux utilisés dans le cadre de la subvention d'exploitation qu'il verse. Le loyer doit être conforme au marché. L'OIC examine quant à lui les bases en cas d'adaptations architecturales et de changement de la surface nécessaire et fait part de son avis à l'OSP. L'OSP se fonde sur cet avis pour autoriser les subventions correspondantes.